



Convention CCPB - Région : Fiche modalités aides ESS volet création :

Octobre 2019

Tableau récapitulatif :

- Aide à la création des structures de l'ESS
- ✓ Projets de création de structures économiques s'accompagnant d'investissements et de créations d'emplois.

	Cadre d'intervention général	Critères d'intervention de la Région	Critères d'intervention de la CCPB
Bénéficiaires	<p>Sociétés de capitaux (SARL, SA, SAS, ...) ayant obtenu leur agrément ESUS</p> <p>Entreprises coopératives</p> <p>Associations ayant une activité économique</p> <p>Structures de l'IAE</p> <p>Groupements d'employeur et Groupement d'employeur d'insertion qualification</p>	<p>Sociétés de capitaux (SARL, SA, SAS, ...) ayant obtenu leur agrément ESUS</p> <p>Entreprises coopératives</p> <p>Associations ayant une activité économique</p> <p>Structures de l'IAE</p> <p>Groupements d'employeur et Groupement d'employeur d'insertion qualification</p>	<p>Sociétés de capitaux (SARL, SA, SAS, ...) ayant obtenu leur agrément ESUS</p> <p>Entreprises coopératives</p> <p>Associations ayant une activité économique</p> <p>Structures de l'IAE</p> <p>Groupements d'employeur et Groupement d'employeur d'insertion qualification</p> <p>- Se situant dans le périmètre du territoire de la CCPB</p> <p>- Dont le projet d'investissement ne dépasse pas 30 000 € HT</p>
Exclusions	<p>Les Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI)</p> <p>Secteurs d'activités ou catégories d'aides exclus par les régimes d'aides sur lesquels</p>	<p>Les Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI)</p> <p>Secteurs d'activités ou catégories d'aides exclus par les régimes d'aides sur lesquels s'appuie le présent</p>	<p>Les Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI)</p> <p>Secteurs d'activités ou catégories d'aides exclus par les régimes d'aides sur lesquels s'appuie le présent cadre</p>

	s'appuie le présent cadre d'intervention.	cadre d'intervention.	d'intervention.
Assiettes des dépenses éligibles	<p>Le coût des dépenses de fonctionnement nécessaires au lancement de l'activité, notamment le recrutement du premier cadre</p> <p>le coût des investissements matériels de production, de bureautique et d'informatique</p> <p>le coût des dépenses d'aménagement intérieur du local</p> <p>le coût des investissements immatériels (hors salaires) : frais de recrutement, prestations externes significatives avec des livrables clairs (site internet, dépôt de brevet...)</p>	<p>Le coût des investissements matériels de production, de bureautique et d'informatique</p> <p>Le coût des dépenses d'aménagement intérieur du local</p> <p>Le coût des investissements immatériels (hors salaires) : frais de recrutement, prestations externes significatives avec des livrables clairs (site internet, dépôt de brevet...)</p>	<p>Le coût des investissements matériels de production, de bureautique et d'informatique.</p> <p>Ainsi que le coût des dépenses d'aménagement intérieur du local</p>
Nature des aides	Subvention de fonctionnement ou d'investissement	Subvention d'investissement	Subvention d'investissement

<p>Montants et intensité des aides</p>	<p>La structure s'engage à créer au minimum 2 ETP CDI sur 4 ans</p>	<p>La structure s'engage à créer au minimum 2 ETP CDI sur 4 ans.</p> <p>Montant calculé sur la base d'un prévisionnel de création d'emploi à 4 ans. 5 000 € par emploi créé. 5 000 Euros de bonification pour un poste de cadre créé (limité à un poste de cadre et non cumulable avec l'aide à l'émergence), si création de 5 CDI ETP (dont le poste de cadre). 1 000 Euros de bonification par emploi créé pour chaque critère de bonification intégré par l'entreprise avec un maximum de 2 (hors poste de cadre) (investissement supérieur à 100 000 € et embauche de jeune de moins de 26 ans / et/ou embauche de personnes handicapées reconnues par la CDAPH).</p>	<p>La structure s'engage à créer au minimum 2 ETP CDI sur 4 ans.</p> <p>Subvention pouvant aller jusqu'à 20% de l'assiette éligible d'un maximum de 30 000 € HT</p>
---	---	--	---